

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES BOIS COLONIAUX

UNE INTÉRESSANTE TENTATIVE D'EXPLOITATION RATIONNELLE DE NOS BOIS COLONIAUX

Ce que se propose de faire la Compagnie générale des bois coloniaux
(*La Journée industrielle*, 8 octobre 1921)

La Compagnie générale des bois coloniaux, société au capital de 8 millions, en 80.000 actions de 100 francs actuellement en formation, et qui a son siège 49, rue Cambon, se propose de centraliser et de développer le commerce des bois de nos colonies telles que le Gabon, le Congo et la Côte-d'Ivoire.

Elle groupe déjà sept importantes sociétés forestières exploitant des bois dans ces régions.

Jusqu'ici, nous a dit M. Maous ¹, directeur général de la société, les bois de nos colonies de l'Afrique centrale étaient achetés très bon marché par les Anglais et par les Allemands qui nous les revendaient fort cher après les avoir débités.

Nos compatriotes exploitant des forêts coloniales ne profitaient donc nullement des hauts prix de revente.

Voici comment procédera notre société. Elle achètera à nos adhérent leur production toute entière, au prix de revient, mais elle les intéressera dans une très large mesure aux bénéfices réalisés par elle sur la vente des bois débités, sciés, déroulés et séchés par la société, en un mot ayant subi les préparations qui les rendent propres aux divers usages industriels.

Travailler le bois sur le lieu d'abattage, il n'y fallait pas songer. Le manque de main-d'œuvre expérimentée, les frais considérables d'installation, la difficulté de réparer le matériel et enfin l'impossibilité de scier le bois à la demande du client, point très important, sont les principales raisons qui nous ont amènes à établir notre usine en France.

Elle est située à Villeneuve-Triage, près de Villeneuve-Saint-Georges, en Seine et-Oise. C'est la plus puissante usine de France en son genre.

Un moteur de 600 HP et un moteur de secours de 250 HP lui fournissent la force motrice. Son outillage, qui est des plus modernes, comprend 104 machines à bois et 80 machines-outils à fer, car nous faisons et réparons nous-mêmes nos outils.

Les bois coloniaux nous arrivent dans le plus sûr des emballages, leur écorce et leur aubier.

Ils seront, dans notre usine, tranchés, déroulés, sciés et étuvés. Nous les débiterons selon les besoins de nos clients. Nous les préparerons pour la construction et le placage. des meubles, pour la carrosserie et cela dans les meilleures conditions possibles, grâce à notre outillage très moderne et à notre installation spécialement adaptée au but que nous poursuivons.

Nous avons, d'ailleurs, confié la direction technique de l'affaire à un spécialiste expérimenté, M. Maurice Noël.

¹ Armand Maous (Paris XIV^e, 8 mai 1870-Paris XII^e, décembre 1929) : fils de Silvain Maous et d'Élisabeth Netter. Veuf de Cécile Meyer et d'Eugénie Octavie Lévêque. Chevalier de la Légion d'honneur (*JORF*, 12 juillet 1925).

CONSTITUTION
Compagnie Générale des Bois Coloniaux
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 4 janvier 1922)

Capital 8 millions de francs divisé en 80.000 actions de 100 fr. Siège social, à Paris, 49, rue Cambon. Conseil d'administration : MM. D. Zafiropulo, Vincent*, Weber* ², Babonneau, Davis ³, Cahen*, Auerbach*, G. Zafiropulo, Michenot, Gittens, Maous et Noël. Statuts déposés chez M^e Maciet, à Paris. — *La Loi*, 1-3 janvier 1922.

* Tous de la [Société d'études du Nord](#).

AEC 1922-253 — Compagnie générale des bois coloniaux, 49, rue Cambon, PARIS (1^{er}).

Siège commercial et direction : 28, avenue Daumesnil, PARIS.

Capital. — Sté an., f. le 12 déc. 1921, 8 millions de fr. en 80.000 actions en numéraire de 400 fr. ent. lib. 60.000 parts de fondateurs remises à la Sté d'entreprises industrielles et minières en rémunération d'apports.

Objet. — Exploitation, achat, transformation et vente des bois des colonies françaises.

Imp. — Acajou, okoumé, moabi, zingana, etc.

Conseil. — MM. Démétriu Zafiropulo [[bq marseillais](#)], présid. ; Louis Vincent [[adm. BFCI, puis BNC. Pdt Études du Nord, adm. CFSO](#)], v.-présid. ; Jean Weber [[CFSO](#)], Frédéric Babonneau [[ing., agent gén. Messag. fluv. Congo](#)], Edmund Davis ⁴ [[de Londres](#)], Georges Cahen [[adm. délégué Études du Nord, président des Mines de fer de Fillols, adm. des Mines d'or de la Guyane hollandaise...](#)], Henri Auerbach [[Financière des Pétroles, Études du Nord](#)], Georges Zafiropulo, Émile Michenot [[Zafiropulo](#)], Willy Gittens [[Zafiropulo](#)], Maurice Noël, admin. ; Armand Maous, admin. dél. — Pierre Favier ⁵, secrétaire du conseil.

La Société des Applications industrielles du bois* cède une usine
à la Compagnie générale des bois coloniaux
(*La Journée industrielle*, 5 février 1922)

La société des Applications industrielles du bois a cédé à la Compagnie générale des bois coloniaux l'usine qu'elle avait édiflée tout récemment à Villeneuve-Triage. Le prix de cession a été, dit-on, de 6 millions et demi.

Rappelons que cette usine, la plus puissante de son genre en France, dispose d'une force motrice de 600 HP., plus un moteur de secours de 250 HP., qui actionne 104

² Jean Weber (1873-1940) : directeur général (février 1913), administrateur-directeur général (déc. 1913), puis président (1923) de la Compagnie forestière Sangha-Oubangui. Voir [encadré](#).

³ Edmund Davis (1863-1939) : magnat anglais des mines d'Afrique du Sud, collectionneur, mécène. Dans la sphère française, administrateur de la Baoule (Ivory Coast) consolidated mines Ltd et de quatre affaires Zafiropulo : Société minière d'Extrême-Orient (Indochine), Phosphates du Djebel-Mdilla (Tunisie), Entreprises industrielles et minières (holding), Bois coloniaux (AEF).

⁴ Edmund Davis siégeait dans deux autres affaires Zafiropulo : les Phosphates du Djebel-Mdilla et les Entreprises industrielles et minières (Tunisie). Il était aussi président des Mines de la Tiebaghi, chrome en Nouvelle-Calédonie.

⁵ Pierre Favier : également secrétaire de la Société des produits de synthèse, autre affaire Zafiropulo (*Annuaire industriel*, 1925).

machines à bois. L'usine possède en outre 80 machines lui permettant la fabrication de ses scies et la réparation par ses propres moyens de ses machines à bois.

Compagnie forestière Sangha-Oubangui [CFSO*]
(*Les Annales coloniales*, 10 février 1922)

[...] Une nouvelle affaire a été étudiée pour l'achat, la transformation et la vente du bois. M. Weber est entré en pourparlers avec le syndicat de l'ébénisterie à ce sujet. Cette affaire consiste dans la création en France d'une entreprise ayant à Paris un bureau de vente commun pour les sociétés coloniales du Gabon et constituant, en même temps, un organisme de transformation des bois.

Une usine, située à Villeneuve-Saint-Georges, a été cédée à l'organisation nouvelle pour la somme de 6 millions et demi. La société dont il s'agit a été constituée sous la dénomination de « Compagnie générale des bois coloniaux », au capital de 8 millions de francs. Dans cette affaire, les différentes sociétés du Gabon et de l'Afrique équatoriale sont intéressées, la Compagnie forestière y a notamment participé pour 200.000 francs. [...]



Coll. Serge Volper

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES BOIS COLONIAUX

Société anonyme au capital de 8.000.000 de fr., divisé en 80.000 actions de 100 fr. chacune

Statuts déposés chez M^e Maciet, notaire à Paris

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel*
du 22 janvier 1922

Siège social à Paris, 49, rue Cambon

ACTION DE 100 FRANCS AU PORTEUR

entièrement libérée

Paris, le 15 février 1922

Un administrateur (à gauche) : Jean Weber

Un administrateur (à droite) : F. Babonneau

Bréger Aîné - Paris

Compagnie d'exploitations forestières africaines
(*La Journée industrielle*, 2 mars 1922)

.....
Par un accord conclu en janvier dernier, elle vend sa production globale à la Compagnie générale des bois coloniaux, qui les débitera à son usine de Villeneuve-Triage et s'occupera de les vendre.

Les bois africains à la foire de Paris
par Eugène Devaux
(*Les Annales coloniales*, 18 mai 1922)

Dans le PAVILLON DES BOIS COLONIAUX, situé également au Champ-de-Mars, la Compagnie générale des bois coloniaux, dont les usines se trouvent à Choisy-le-Roi et à Villeneuve-Triage, expose une bille d'okoumé débitée en une large feuille mince, et une table-bureau dont le dessus est en majoré et le corps en moobi du Cameroun.

Compagnie générale des bois coloniaux
(*Le Journal des finances*, 24 août 1923)
(*Bulletin mensuel de l'Agence économique de l'AOF*, 1923, p. 286)

Réunis en assemblée ordinaire, les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice 1922 faisant ressortir un bénéfice net de 56.537 fr.

L'assemblée extraordinaire qui a suivi a ratifié les accords pris avec les créanciers hypothécaires dont les prêts pourront éventuellement être remboursés par des actions en cas d'augmentation de capital. L'assemblée a également décidé la suppression des parts bénéficiaires et des parts de fondateurs transformées en bons de souscriptions. D'autre part, les actionnaires ont décidé de renoncer, en faveur des prêteurs, à l'exercice de leurs droits de préférence. Signalons que le total des prêts hypothécaires et des ouvertures de crédit consentis à la société s'élèvent à 5 millions. Enfin, l'assemblée de la Société civile des porteurs de parts a ratifié ces résolutions.

BRUITS ET NOUVELLES
Compagnie générale des bois coloniaux
(*L'Information financière, économique et politique*, 22 et 27 janvier 1924)

Les renseignements que nous possédons sur l'activité de la Société en 1923 justifient les espoirs que l'on avait conçus dans ses développements et son rendement. Il y a tout lieu de s'attendre à ce que les résultats de l'exercice dernier permettent de faire un large amortissement sur les frais de constitution et sur le matériel. Rappelons que le premier exercice avait déjà permis d'amortir de 335.878 fr les installations et le matériel de l'usine de Villeneuve-Triage.

Les ventes de bois, qui s'étaient élevées à 4.979.000 fr. en 1922, ont été supérieures à 8 millions l'an dernier, dépassant les prévisions. Les études et les essais continuels, auxquels la Société se livre depuis sa création, sur l'utilisation des bois coloniaux, lui ont

permis de faire connaître et de vulgariser certaines essences qui étaient précédemment sans acquéreurs sur les marchés européens. D'autre part, les accords passés avec les entreprises coloniales, exploitant directement leurs concessions forestières, assurent de façon régulière à la Société toutes les essences de bois nécessaires à son industrie ainsi qu'aux demandes d'une clientèle qui s'est beaucoup accrue ces derniers temps, aussi bien en France qu'à l'étranger.

Afin de répondre à l'extension des affaires, les installations de l'usine de Villeneuve-Triage ont été développées de telle sorte qu'elle arrive à transformer actuellement 90.000 kilos de bois coloniaux par jour, au lieu de 30.000 kilos en 1922. Des modifications et transformations ont été, d'autre part, opérées pour réduire le prix de revient.

Ces diverses considérations permettent d'envisager très favorablement les résultats prochains de la Compagnie, dont l'essor sera favorisé par les richesses forestières inépuisables de nos colonies et la grande insuffisance de la production en bois de la métropole et de la plupart des pays européens.

Compagnie générale des bois coloniaux
(*L'Information financière, économique et politique*, 2 juillet 1924)

Les actionnaires se sont réunis, le 27 juin, pour prendre connaissance des résultats de l'exercice 1923. Les comptes qui leur ont été soumis accusent un bénéfice brut d'exploitation de 1.321.247 fr. 72, laissant après application d'une somme de 605.260 fr. 82 aux amortissements, un bénéfice net de 189.148 francs 10.

Le rapport mentionne que le chiffre d'affaires a dépassé les prévisions et a atteint 8.272.575 contre 4.979.000 francs en 1922. Cette augmentation des ventes est due aux plus grandes possibilités de fabrication de l'usine de Villeneuve-Triage qui se sont accrues au cours de l'exercice, grâce à l'exécution méthodiquement poursuivie du programme prévu et des améliorations apportées aux installations et à l'outillage.

Par ailleurs, la Société a complètement modifié ses contrats avec les sociétés commerciales pour les fournitures du bois du Gabon et de la Côte-d'Ivoire. Les nouveaux arrangements conclus, non seulement assurent à la Société toutes les quantités de bois qui lui sont nécessaires, mais ils suppriment les complications et les difficultés que comportaient les contrats primitifs. D'autre part, le marché relatif à la fourniture de bois aux régions libérées a été réglé à l'amiable avec l'État.

En résumé, bien que l'essor industriel ne se soit pas encore entièrement manifesté, par suite de circonstances d'ordre général, la Société a néanmoins atteint au cours de son deuxième exercice des résultats qui permettent d'envisager l'avenir en toute confiance.

Après approbation du bilan et des comptes, qui lui étaient présentés, l'assemblée générale a approuvé l'application, aux amortissements d'une somme de 605.260 fr. 82 et a décidé que sur le bénéfice net de l'exercice 189.000 francs seront affectés à l'amortissement du compte « Frais de Constitution » et que 9.141 fr. 10 seront reportés à nouveau.

Quitus de leur gestion a été donnée à M. Cahen, décédé et à MM. Auerbach et Noël, démissionnaires. Ces derniers ont été remplacés au conseil d'administration par MM. E. Carnot et L. Charpillon ⁶ dont le mandat prendra fin lors de l'assemblée qui se réunira en 1928, laquelle doit renouveler le conseil tout entier.

⁶ Louis Charpillon (1859-1925) : avocat, directeur commercial à Paris, puis administrateur de la Compagnie de Mossamédès dont son beau-père, Henri Guilmin, avait été directeur en Angola. Voir [encadré](#).

Côtoyait déjà Edmund Davis au conseil de [La Tiebaghi](#), en Nouvelle-Calédonie.

MM. Thomain et Hamelin ont été maintenus dans leurs fonctions de commissaires des comptes.

Annuaire industriel, 1925 :

BOIS COLONIAUX (Compagnie générale des), Siège social : 40, r. Cambon, Paris, 1^{er}. T. Louvre : 23-25. Ad. t. Boa-colonio, Paris. Siège commercial : 28, av. Daumesnil, Paris, 12^e. T. Did. : 23-84, . Soc. an. au cap. de 8.000.000 de fr. Cons. d'adm. : Prés. : M. D[emetrius] Zafiropulo, 28, r. Beaujon, Paris ; Vice-prés : M. L[ouis] Vincent [pdt *Études du Nord...*], 168, r. de l'Université, Paris ; Adm. : MM. A. Maous, 34, r. Charles-Baudelaire, Paris ; J[ean] Weber [*CFSO, Études du Nord...*], 5, r. La-Rochefoucauld, Paris ; F[rédéric] Babonneau [ing., anc. agent gén. Messag. fluv. Congo...], 41, r. Taitbout, Paris ; G[eorges] Cahen [adm. délégué *Études du Nord, adm. Mines de fer de Fillols, Mines d'or de la Guyane hollandaise...*], 8, r. du Printemps, Paris ; H[enri] Auerbach [*Études du Nord...*], 30, r. de Grammont, Paris ; E[mile] Michenot [Zafiropulo], 110, r. Cambon, Paris ; M[aurice] Noël, 39, av. Daumesnil, St-Mandé ; E[dmund] Davis, 13, Lansdowne Road. Londres W. 2 ; W. Gittens [Zafiropulo], 26, r. d'Angleterre, Tunis ; G[eorges] Zafiropulo, 73, cours Pierre-Puget, Marseille. Secrét. : M. P[ierre] Favier, 16, r. Séguier, Paris. Usine à Villeneuve (Seine).

Tranchage, débitage, déroulage de bois coloniaux. Fabrication de plaqués et contreplaqués. Bois en grumes. (9-42032).

Annuaire Desfossés, 1925, p. 1254 [saisi main] :

Compagnie générale des bois coloniaux

Conseil d'administration : 5 à 14 membres, nommés pour 6 ans, propriétaires de 100 actions. MM. D. Zafiropulo, L. Vincent, A. Maous. J. Weber. F. Babonneau, B. Michenot, E. Davis, W. Gittens, G. Zafiropulo, E. Carnot, L. Charpillon.

LÉGION D'HONNEUR

Ministère des colonies

(*Journal officiel de la République française*, 12 juillet 1925)

(*Les Annales coloniales*, 16 juillet 1925)

Chevalier :

Maous (Armand), directeur général, administrateur délégué de la Compagnie des Bois Coloniaux ; 32 ans de pratique industrielle. A largement contribué à l'emploi des bois coloniaux en France, rendant ainsi de réels services tant à l'industrie du meuble qu'aux exploitations forestières de nos colonies.

AEC 1926/340 — Compagnie générale des bois coloniaux (C.G.B.C.),
49, rue Cambon, PARIS (1^{er}).

Tél. : Louvre 23-25. — Télég. : Boacolonio-Paris. — R.C. Seine 178.170.

(Siège commercial et direction : 28, avenue Daumesnil, PARIS. — Tél. : Diderot 23-84).

Capital. — Société anon., fondée le 12 déc. 1921, 8 millions de fr. en 80.000 actions de 100 fr. (Capital autorisé : 15 millions). — Bénéfices : 1922, 392.416 fr. ; 1923, 740.697 fr. consacrés à des amortissements.

Objet. — L'objet essentiel de la société est d'offrir à la vente les bois coloniaux (du Gabon et de la Côte d'Ivoire principalement), soit en grumes, soit après une

transformation facilitant leur vente, c'est-à-dire en sciages (plots, plateaux délinés, madriers, feuilletés, pièces brutes), en placages (feuilles déroulées ou tranchées de diverses épaisseurs) et, enfin, en panneaux contre-plaqués. — Tranchage, déroulage, sciage et séchage de bois à façon. — Usines à Villeneuve-Triage (Seine-et-Oise). — Tél. : Gobelins 48-08 et 48-09.

Imp. — Acajou, okoumé, moabi, zingana, ébène, noyer, bois divers.

Conseil. — MM. Démétrius Zafiropulo, présid. ; Louis Vincent, vice-présid. ; Armand Maous, admin.-délégué, directeur général ; Frédéric Babonneau, Ernest Carnot, Louis Charpillon, Edward Davis, Willy Gittens, Émile Michenot, Jean Weber, Georges Zafiropulo, administrateurs.

Compagnie générale des bois coloniaux
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 28 décembre 1925)
(*Le Journal des finances*, 8 janvier 1926)

L'assemblée qui s'est tenue le 24 décembre a approuvé les comptes de l'exercice 1924, se soldant par une perte de 645.066 francs.

En raison de la précarité de la trésorerie, une réorganisation financière s'impose et fera l'objet d'une prochaine assemblée ordinaire.

BALO du 8/3
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 9 mars 1926)

Compagnie générale des bois coloniaux. — Émission à 110 fr. d'une première tranche de 60.000 actions de 100 fr. portant le capital de 4 à 10 millions.

Compagnie générale des bois coloniaux
(*Le Journal des finances*, 21 mai 1926)

Cette entreprise, à la suite de graves difficultés, se trouve dans la nécessité de remanier son capital ; une assemblée extraordinaire tenue le 13 février dernier a décidé de le ramener de 8 à 4 millions pour apurer la situation financière et de le relever éventuellement à 15 millions pour procurer à la trésorerie les disponibilités qui lui l'ont défaut. Usant de cette faculté, la société procède, actuellement, à l'émission de 60.000 actions nouvelles de 100 fr. dont 45.000 sont réservées aux porteurs des actions anciennes et 15.000 aux porteurs de « bons de souscription ». Ces titres sont offerts à 110 fr.

C'est une gageure. Bien qu'elle ait mis en jeu, dès son origine, des capitaux considérables, la Compagnie générale des bois coloniaux n'est jamais parvenue à donner des résultats positifs. La réduction du capital qui vient d'être réalisée, ne fait que donner une apparence meilleure au bilan : Les ressources nouvelles que procurerait l'émission en cours, si elle réussissait, ne servirait qu'à éteindre une partie du passif sans apporter de moyens réels de développer l'exploitation. Une prime de 10 fr. ne se justifie en aucune manière. Les actions anciennes ne valent du reste qu'une soixantaine de francs. Hors Bourse, leurs détenteurs n'ont pas à se préoccuper d'utiliser un droit de souscription inexistant et par ailleurs pratiquement invendable.



Coll. Serge Volper

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES BOIS COLONIAUX

Société anonyme au capital de 10.000.000 de fr., divisé en 100.000 actions de 100 fr. chacune

Statuts déposés chez M^e Maciet, notaire à Paris

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel*
du 3 août 1926

Siège social : 49, rue Cambon, Paris (1^{er} arrt)

ACTION DE 100 FRANCS AU PORTEUR
entièrement libérée

Paris, le 1^{er} juillet 1927

Un administrateur (à gauche) : Armand Maous

Un administrateur (à droite) : ?

Imprimerie Lafayette (S.H.), 5, cité Trévis, Paris

Compagnie générale des bois coloniaux
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 20 juillet 1926)

L'assemblée du 19 courant a approuvé les comptes de l'exercice 1925 qui se traduisent par un déficit de 564.086 francs, portant ainsi le déficit total à 1.209.762 fr.

L'OPINION DES AUTRES

REVUE DE LA PRESSE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE
Société des Bois coloniaux
(*Ruy Blas*, 25 septembre 1926)

La Vie financière :

Comme exemple de l'exploitation de l'extraordinaire engouement qui pousse le public, sans aucune discrimination, vers toutes les entreprises exotiques, on pourrait citer la cotation de la Société des Bois coloniaux, dont les actions sont inscrites à 150 francs et plus !

Après de très modestes débuts qui ne répondaient pas aux espérances qu'elle avait fait naître, cette société, dont le capital originaire était de 8 millions, clôturait l'exercice 1924 avec une perte de 645.000 francs. Concours de circonstances malheureuses, pouvaient encore arguer les actionnaires. Mais l'exercice 1925 se soldait par une nouvelle perte de 564.686 francs portant à 1 209.752 francs le solde débiteur.

Ce qui était pire, c'est que le dernier rapport faisait allusion à un emprunt contracté en Angleterre, et exigible en juillet dernier, qui devait laisser un déficit important.

Entre-temps du reste, la situation avait été jugée assez critique pour qu'au mois de février dernier, on dût procéder à une opération d'accordéon indispensable. Le capital avait été réduit de 8 à 4 millions de francs, et reconstitué au chiffre de 10 millions par émission de 60.000 actions nouvelles, dont le montant a dû permettre d'éteindre les dettes les plus criardes.

Bois coloniaux
(*Le Journal des finances*, 24 septembre, 1^{er} octobre 1926)

Au mois de mai dernier, nous avons exprimé une opinion nettement défavorable sur les actions de la Société des Bois coloniaux ; depuis, ces titres n'en ont pas moins parcouru une petite course en Bourse, puisqu'ils cotent 153 environ, ce qui représente une prime de 50 % sur le pair qui est de 100 francs : nous avons donc eu tort en principe.

Pourtant, nous persistons dans notre manière de voir. Le cas des actions Bois Coloniaux est un des plus typiques parmi ceux qu'a contribué à provoquer la contagieuse poussée spéculative qui frappe certaines parties de la cote.

Le passé de la Société des Bois coloniaux est un des plus décevants qui soient. Après de très modestes débuts qui ne répondaient pas aux espérances qu'elle avait fait naître, cette entreprise, dont le capital originaire était de 8 millions, clôturait l'exercice 1924 avec une perte de 645.000 francs et l'exercice 1925 se soldait par une nouvelle perte de 564.686 francs, portant à 1.209.752 francs le solde débiteur.

Pour tenter de remettre un peu d'ordre dans les finances et renflouer la barque, une assemblée extraordinaire tenue le 13 février dernier autorisait la réduction du fonds social de 8 à 4 millions et son relèvement immédiat à 10 millions par la création de 60.000 actions nouvelles qui furent émises — ce qui ne veut pas dire effectivement souscrites — au prix de 110 francs et, immédiatement assimilées aux actions anciennes.

Sur ces 60.000 actions, 45.000 étaient réservées aux anciens actionnaires, et 15.000 aux porteurs de bons de souscription, bons remis aux détenteurs de parts en compensation du rachat anticipé de leur titre au prix de cinquante centimes (0 fr. 50) l'une, bien que ce rachat ait été effectué conformément aux termes des statuts (articles 41 et 46). Ces parts avaient été attribuées, originairement, à la Société d'entreprises industrielles et minières [groupe Zafiropulo]. Nous n'avons pas eu connaissance qu'elles aient été écoulées dans le public. Et il est probable que le groupe qui les détient, usant du droit qu'il possède, s'emploie à écouler par le marché, à 153 francs, des titres pour lesquels il n'a à verser à la société que 110 francs. C'est ainsi qu'on fait les bonnes maisons.

Il va de soi que depuis que le mouvement est organisé, on ne manque pas de bonnes raisons pour le justifier. Industriellement, il n'y a pas de raisons pour que les Bois coloniaux voient leur situation se transformer brusquement ; l'usine de Villeneuve-Saint-Georges est, paraît-il, magnifique, mais il faut bien constater que jusqu'ici, son premier propriétaire, la Société des applications industrielle du bois [groupe Bessonneau], n'en a retiré que des déboires, et qu'en lui succédant, la Société des Bois coloniaux n'a pas été plus heureuse.

Financièrement, il est peu probable que la réorganisation du capital ait éclairci définitivement la situation. On feint d'oublier, notamment, qu'à l'assemblée du 7 avril 1923, le conseil signalait que pour réorganiser une trésorerie qui, déjà en 1922, défaillait, il avait dû contracter auprès d'un groupe d'actionnaires anglais un emprunt de 10.000 livres garanti par de « simples billets à ordre » et un prêt hypothécaire de 2.500.000 francs remboursables en quatre années, et contracté, lui aussi, la moitié seulement il est vrai, en Angleterre.

Depuis 1922, le franc s'est fortement déprécié. Des engagements sont arrivés à échéance en juillet. Leur règlement a dû procurer de fortes pertes, et à moins d'arrangements, les paiements qu'il a fallu faire ont dû épuiser à peu près ce que la société a encaissé effectivement, répétons le mot, par l'émission des actions nouvelles.

L'affaire se trouve donc tout aussi dépourvue des ressources qui lui étaient nécessaires pour développer son activité, si tant est qu'elle soit capable techniquement d'y parvenir.

NOUVELLE COMPAGNIE FRANÇAISE DE KONG

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 19 novembre 1926)

.....
La Compagnie générale des bois coloniaux possède, à Villeneuve-le-Triage, une vaste usine moderne, admirablement outillée en vue du travail des bois exotiques. Le chiffre d'affaires de cette société est actuellement double de celui de la période correspondante de l'an dernier.

Cette organisation d'ensemble, qui vient seulement d'être achevée, permet d'importer en France certaines qualités d'essences et notamment d'acajous qui, jusqu'à ce jour, étaient presque exclusivement expédiées en grume à l'étranger et de réserver

SOCIÉTÉ DES BOIS COLONIAUX
(*La Revue coloniale*, décembre 1926)

L'exercice serait déficitaire alors que le précédent s'était soldé par un bénéfice de 189.000 francs.

Annuaire Desfossés, 1927, p. 1034 :
Compagnie générale des bois coloniaux
Conseil d'administration : D. Zafiropoulo, L. Vincent, A. Maous, J. Weber, E. Michenot, W. Gittens, G. Zafiropoulo, G. Lévy, M. Misraki, E. Picanon ⁷.

(*La Journée industrielle*, 5 avril 1927)

Société des Bois Coloniaux. — L'assemblée extraordinaire qui devait se tenir le 2 avril n'ayant pu valablement délibérer, faute de quorum, a été reportée au 20 avril.

[ABSORPTION PAR LES ÉTS G. LEROY, DE LISIEUX]
(*Le Journal des finances*, 6 mai 1927)

Les Bois coloniaux se traitent à 74. L'assemblée ordinaire du 30 avril a approuvé les comptes de 1926, ne comportant pas de dividende.

L'assemblée extraordinaire qui s'est tenue ensuite a approuvé le rapport du commissaire aux apports, concernant l'absorption de la société par les Établissements G. Leroy, à Livarot.

(*Le Journal des finances*, 13 mai 1927)

[...] À la suite de la fusion avec la Compagnie générale des bois coloniaux, les Établissements Leroy vont entreprendre à l'usine de Villeneuve-Saint-Georges la fabrication intensive des bois contre-plaqués.

Compagnie générale des bois coloniaux
(*Le Journal des débats*, 31 mars 1928)

Actuellement, échange des actions de cette société contre des actions de la Société des Établissements Leroy* à Livarot ; cet échange s'effectue à raison d'une action Leroy jouissance 1^{er} juillet 1926 pour 4 actions Bois coloniaux

DÉCÈS

⁷ Édouard Picanon (1854-1939), ancien gouverneur des colonies, président de la Nouvelle Compagnie française de Kong (1923). Voir [encadré](#).

Armand Maous
(*La Petite République*, 8 décembre 1929)

On annonce le décès de M. Armand Maous, chevalier de la Légion d'honneur, 34, rue Charles-Baudelaire. Les obsèques, auront lieu demain lundi. Réunion cimetière Montparnasse à 11 heures. De la part de M. et M^{me} Robert Maous et leurs enfants, M. et M^{me} Edmond Maous et leur fils, des familles Ernest et Henri Maous.
